

L'EDITO

N° 13

Septembre 2011



QUI VA PAYER ???

Comme d'habitude, le Gouvernement a choisi la période des vacances pour annoncer les mauvais coups qui vont frapper les salariés de plein fouet. Mais cette année, il ajoute une belle dose d'hypocrisie en essayant de faire croire que les « efforts » seront équitablement répartis voire supportés essentiellement par les ménages les plus aisés.

Que penser des déclarations, la main sur le cœur, de quelques grands patrons aux salaires pharamineux, prêts à payer une taxe (mais attention, petite et provisoire !) quand voilà des années qu'ils engrangent des millions d'euros sur le dos de leurs salariés ? Ils peuvent être généreux, leur contribution ne sera que de 980 milliards d'euros, celles de leurs entreprises 2 910 milliards quand celle des familles et des salariés sera de 6 140 milliards :

sur les 10 030 milliards du plan de rigueur, 9,8 % seront prélevés sur les hauts revenus, 29 % sur les entreprises et 61,2 % sur les salariés et les familles !

Les retraités ont failli être un peu plus pénalisés encore par la suppression de l'abattement de 10 % sur les revenus : en période pré-électorale, le gouvernement n'aura pas voulu prendre le risque que les retraités ne le soutiennent pas, eux qui l'ont majoritairement soutenu en 2007, mais ce n'est sans doute que partie remise...

Parmi les mesures annoncées, il en est une qui va particulièrement toucher les plus modestes, et parmi eux, beaucoup de retraités : c'est celle qui consiste à préle-

ver plus d'un milliard d'euros pas an sur les mutuelles, ce qui va conduire de nombreux assurés à renoncer à toute complémentaire santé et à avoir encore plus de difficultés à se soigner.

Les dépenses publiques, qu'il s'agisse de celles concernant l'éducation, les transports, la justice, la santé... ou de celles des collectivités territoriales, vont être à nouveau réduites, rendant la vie des familles, des retraités, de l'ensemble des salariés encore plus difficile.

Pourquoi ces coupes sombres dans les budgets de l'Etat ? Pour rassurer les marchés financiers, pour que les agences de notation maintiennent la bonne note de l'élève France ! Mais ces agences de notation ne sont que des entreprises qui opèrent, contre rémunération et dont l'indépendance et la fiabilité sont très discutables et discutées : de grands groupes en sont actionnaires ! Il y a donc conflit d'intérêts mais cela ne gêne pas les gouvernements qui profitent de leurs notations pour toujours plus pressurer les salariés.

Il faut mettre un coup d'arrêt à la spirale infernale de l'austérité pour tenter de satisfaire des marchés jamais satisfaits : il est temps d'agir, tous ensemble, actifs et retraités !

● **Les retraités seront dans la rue le 6 octobre, ils se joindront aux actifs le 11 :**
participons tous, massivement, à ces deux journées d'action !

Sommaire

1. L'édito
2. L'action
3. L'information
4. L'orga (Le point)/La vie des sections



● Le 21 septembre à Toulouse !

Rassemblement à Toulouse pour réaffirmer que la sécurité et la santé des salariés doivent être au cœur des revendications de la CGT. Dix ans après la catastrophe d'AZF qui a fait 31 morts et des milliers de victimes, quels enseignements en tirer ? (voir « On Continue » n° 12 de Août 2011).

● Les jeunes aussi sont dans l'action !



Extraits du Journal Jeunes d'août 2011 : « Organisons-nous, dans nos syndicats, nos entreprises ! Réveillons-nous ! La jeunesse résistante est en ordre de marche pour faire échec à toutes ces mesures anti-sociales et anti-démocratiques. Jeunes, inscrivons-nous dès maintenant pour participer à tous les mouvements de colère, de protestations et de revendications ».

● LES SALAIRES DE GOODYEAR-DUNLOP à Riom (63) en lutte pour leurs salaires, ONT GAGNE !!!



A l'appel de la CGT, les salariés sont entrés en grève le 5 septembre, avec blocage de l'entrée de l'usine. Ils revendiquaient le même salaire que leurs camarades de Dunlop Montluçon : il leur manquait 120 euros par mois ! Après des négociations difficiles avec la direction de l'usine, ils ont obtenu un rattrapage de salaire et la suppression des critères de production qu'on voulait leur imposer. Très déterminés durant plus d'une semaine de lutte, les salariés ont gagné avec la CGT, et sortent du conflit la tête haute.

Ensemble, exigeons les moyens de vivre longtemps et en bonne santé, une retraite agréable sans angoisse du lendemain. Convinquons autour de nous de la nécessité d'être **très nombreux dans la rue le 6 octobre**, d'intervenir auprès des députés pour exiger un changement de politique prenant en compte les aspirations des retraités. Les plans d'austérité du Gouvernement ont déjà des conséquences sur le pouvoir d'achat des retraités, qui attendent des réponses nouvelles, la réduction des inégalités, des décisions justes et équitables.

A noter qu'une manifestation à caractère national aura lieu à Paris.

● Les Retraités dans la rue Le 6 octobre !



● Perte d'autonomie : qui doit payer ?

« L'avenir n'est pas une amélioration du présent, c'est autre chose » (Elsa Triolet)

Le problème de la perte d'autonomie des personnes âgées existe et s'amplifie du fait de la démographie dans notre pays, mais aussi parce que la crise du système économique pousse le patronat et ses vassaux à réduire le pouvoir d'achat de tous les salariés, quelle que soit leur situation (actifs, retraités...) et à détruire les acquis sociaux (services publics, conventions collective, protection sociale...). Dans ces conditions, les personnes confrontées à une perte d'autonomie le sont dans des conditions de plus en plus dures financièrement : les aides des collectivités baissent ou stagnent et la Sécurité sociale ne joue plus ou trop peu son rôle.

Quand il s'agit de déterminer qui doit payer pour la

perte d'autonomie, il y a des réponses contradictoires, dont certaines consistent à faire recourir aux assurances privées, à créer une deuxième journée de solidarité, à augmenter le taux de la CSG pour les retraités.... Bref à faire payer les travailleurs.

Les revendications de la CGT sont claires : ce sont les entreprises, le capital, qui doivent, et eux seuls, payer dans le cadre du financement de la Sécurité sociale. Toute mesure qui consisterait à faire payer les salariés, qu'ils soient actifs, chômeurs ou retraités, ne ferait que contribuer à accentuer la crise et à augmenter les dangers d'une dérive vers une société totalitaire qui est déjà bien esquissée.

Pas d'augmentation de la CSG, pas de confiscation des biens des personnes malades, pas de recours aux assurances, aux organismes de prévoyance ou aux mutuelles, pas de journée de travail forcé gratuit. C'est le capital qui doit payer : les actionnaires du CAC 40 doivent être mis au régime (Source : extraits des travaux de la section des retraités – Syndicat CGT – Plateforme Chimie Pont de Claix).

● Dépendance ou perte d'autonomie ? La CGT parle de perte d'autonomie et non de dépendance : en limitant le dossier de l'aide à l'autonomie aux seules personnes âgées, le Gouvernement voudrait montrer que cette partie de la population devient une charge pour la société. La CGT propose la création d'une prestation universelle à l'autonomie, quel que soit l'âge. Il y a des jeunes handicapés et des vieux en perte d'autonomie : il y a des familles qui subissent et connaissent des difficultés auxquelles la collectivité doit répondre.

● Pour ou contre la mensualisation des retraites complémentaires ?

Quelques précisions (voir *On Continue* n° 12) : la loi sur la réforme des retraites de novembre 2010 prévoit, dans son article 10 que « A compter du 1^{er} janvier 2013, tout assuré pensionné d'un régime de retraite de base ou complémentaire versant des prestations par trimestre à échoir peut demander à percevoir sa pension selon une périodicité mensuelle. Cette option ne peut lui être refusée. Une fois exercée, l'option est irrévocable. L'assuré est informé de cette possibilité dans des conditions définies par décret. »

Il s'agit donc bien ici de permettre à l'assuré de choisir, individuellement, selon quelle périodicité il préfère per-

cevoir sa retraite complémentaire.

Le versement mensuel des retraites complémentaires n'est pas une revendication de la CGT : le versement le 1^{er} de chaque trimestre permet de toucher 3 mois de pension que le retraité gère suivant ses besoins. (Par contre, un retour à la revalorisation des pensions au 1^{er} janvier et non plus au 1^{er} avril, est une revendication de la CGT.)

Le Gouvernement et les gestionnaires des régimes de retraite pensent, en mensualisant, camoufler la baisse du pouvoir d'achat des pensions... tout en résolvant des problèmes de trésorerie du fait des délais de versement des cotisations par les employeurs. Nos camarades de Mines Energie ont adressé un courrier au ministre Bertrand.



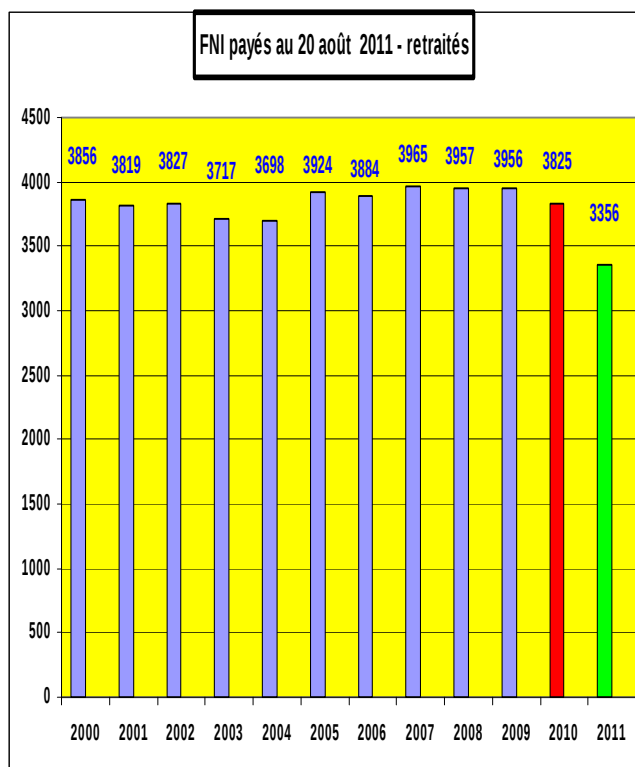
L'agenda

- **23 octobre** : commémoration Château-briant.
- **3 novembre** : Conseil National de l'UFR.

ment par les structures à CoGéTise et le versement par ce dernier aux fédérations !

Malgré cette rentrée significative, nous sommes encore loin des 100 % par rapport à 2010 et il est important de noter que, depuis 2007, nous connaissons un recul du nombre des FNI et des timbres payés. Nous savons d'expérience que certaines cotisations vont être versées en fin d'année mais nous avons des inquiétudes quant aux 469 FNI manquants à fin août : il ne reste que quelques semaines pour régulariser toutes les situations. Il est de la responsabilité de chaque syndiqué de veiller à, d'une part payer sa propre cotisation mensuelle (quitte, éventuellement, à solliciter son trésorier), d'autre part à s'assurer qu'elle est dûment transmise aux structures. Assemblée générale fédérale le 27 septembre : l'UFR est intervenue une nouvelle fois sur le thème de la continuité syndicale, pour attirer l'attention des camarades sur la nécessité

Entre juillet et août, plus de 300 FNI sont parvenus à la Fédération. Ce n'est pas que nos camarades trésoriers aient renoncé à leurs vacances pour solliciter les syndiqués mais cela tient au délai entre le versement



de préparer le passage du syndicat d'actifs à la section de retraités, et de créer cette question si elle n'existe.

DERNIERE MINUTE : Suite à l'annonce de l'arrêt de la raffinerie de Lyondell Basell sur le site de Berre l'Etang, les salariés sont entrés en grève reconductible, avec blocage de tout le complexe, des dépôts de carburant. La grève s'annonce longue et dure, les salariés ont reçu le soutien des élus et des commerçants !

La vie des sections

● Continuité syndicale, vue par le secrétaire du syndicat des actifs...

Chez **Planet Wattohm**, nous pratiquons la continuité syndicale. Les retraités ne sont pas organisés en section, ils restent dans le syndicat des actifs mais avec des timbres « retraités ». En effet, le syndicat est celui d'une petite entreprise, avec 100 salariés et 42 syndiqués CGT dont 9 retraités. Dans ces conditions, et tant que le nombre de syndiqués retraités n'atteindra pas un chiffre permettant la création d'une vraie section de retraités, il semble plus simple et plus efficace de maintenir cette situation.

Le départ de l'entreprise de nos aînés syndiqués n'est pas une rupture avec le CE et le syndicat. Nous ne pouvons les oublier, ils ont permis la continuité de la vie syndicale en faisant partager leurs savoirs. Nous les abonnons à Vie Nouvelle, ils reçoivent tous les tracts et toutes les informations sur la vie du syndicat dans l'entreprise, ce qui évite une coupure franche avec le monde du travail et les maintient actifs et jeunes ! Nous les invitons dans les manif's, les congrès, les assemblées générales... Les frais sont pris en charge par le syndicat. Actifs, retraités : le lien est fort, pour et dans la CGT.